



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## II - Produits de placement

### II.1 - Placements collectifs

#### II.1.1. Dispositions communes aux OPCVM et aux FIA

Applicable au 16 février 2023

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2008-14

## Swaps de performance, contrats d'échange sur rendement global d'OPC et structurations sur gestion active

### Version consultée

### Résumé

La position DOC-2008-14 apporte des précisions sur les OPC ayant recours à des swaps de performance sur OPC ou à des structurations sur gestion active, s'agissant notamment des règles d'investissement, de la valorisation, de l'autonomie de la SGP, de la prévention des conflits d'intérêts, de la modification des actifs cibles, de l'information des porteurs et des modalités pratiques de constitution de ces OPC.



[↓ Télécharger la doctrine](#)

### Textes de référence

- ↘ [Article L.214-20 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article L.214-24-55 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article R.214-19 II du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article R.214-32-28 II du code monétaire et financier](#) [↗](#)

### Archives

- ✓ Du 26 novembre 2019 au 15 février 2023 | Position DOC-2008-14

#### Swaps de performance, contrats d'échange sur rendement global d'OPC et structurations sur gestion active

La position DOC-2008-14 apporte des précisions sur les OPC ayant recours à des swaps de performance sur OPC ou à des structurations sur gestion active, s'agissant notamment des règles d'investissement, de la valorisation, de l'autonomie de la SGP, de la prévention des conflits d'intérêts, de la modification des actifs cibles, de l'information des porteurs et des modalités pratiques de constitution de ces OPC.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

### Textes de référence

- ↘ [Article L.214-20 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article L.214-24-55 du code monétaire et financier](#) [↗](#)



➤ [Article R.214-19 II du code monétaire et financier](#) ↗

➤ [Article R.214-32-28 II du code monétaire et financier](#) ↗

✓ Du 23 juillet 2015 au 25 novembre 2019 | Position DOC-2008-14

### Swaps de performance sur OPC et structurations sur gestion active

La position DOC-2008-14 apporte des précisions sur les OPC ayant recours à des swaps de performance sur OPC ou à des structurations sur gestion active, s'agissant notamment des règles d'investissement, de la valorisation, de l'autonomie de la SGP, de la prévention des conflits d'intérêts, de la modification des actifs cibles, de l'information des porteurs et des modalités pratiques de constitution de ces OPC. Ce document n'a pas été actualisé au regard des textes transposant MIF 2 et/ou séparant le régime juridique des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille. Cette actualisation sera réalisée prochainement.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

#### Textes de référence

➤ [Article L.214-20 du code monétaire et financier](#) ↗

➤ [Article L.214-24-55 du code monétaire et financier](#) ↗

➤ [Article R.214-19 II du code monétaire et financier](#) ↗

➤ [Article R.214-32-28 II du code monétaire et financier](#) ↗

✓ Du 29 février 2008 au 22 juillet 2015 | Position DOC-2008-14



## Swaps de performance sur OPCVM ou fonds d'investissement et structurations sur gestion active

La présente position apporte des précisions sur les OPCVM ayant recours à des swaps de performance sur OPCVM ou à des structurations sur gestion active, s'agissant notamment des règles d'investissement, de la valorisation, de l'autonomie de la SGP, de la prévention des conflits d'intérêts, de la modification des actifs cibles, de l'information des porteurs et des modalités pratiques de constitution de ces OPCVM.

 **Télécharger la doctrine**

### Textes de référence

- [Article L.214-20 du code monétaire et financier](#) 
- [Article R.214-19 II du code monétaire et financier](#) 

#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

